D31/18 Point n°5

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mars 2018

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2018 A L'ASSOCIATION "CAL&CO".

PRESENTS :
Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (à partir de 20h11), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Lionel BENHAROUS par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Camille FALQUE par Patrick CARROUER (jusqu'à 20h11), Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Irina SCHAPIRA par Christian LAGRANGE, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Jean DESLANDES, Marie-Geneviève LENTAIGNE par Mathieu AGOSTINI.

ABSENTS :
Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Liliane GAUDUBOIS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180328-D31-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

D31/18 Point n°5

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2018 A L'ASSOCIATION "CAL&CO".

LE CONSEIL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande formulée par l'association "Cal&Co",

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

Madame Christine MADRELLE s'étant retirée et n'ayant pas pris part au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'attribution d'une subvention, d'un montant de 450 € (quatre cent cinquante euros), à l'association "Cal&Co".

ARTICLE 2 : **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le 30 MARS 2018
- et de son affichage le 05 AVR. 2018
  (pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

30 Voix pour

Voix contre

3 Abstentions

1 NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180328-D31-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018